



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 13 novembre 2023

Monsieur le Maire de la Ville de Nice,  
Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,  
Monsieur le Président du CCAS de la Ville de Nice,

La réunion portant sur les avancements et promotions internes s'est tenue le 15 juin 2023. A cette occasion, vous avez nommé 750 agents sur les 7 023 agents promouvables, soit 10,70% de promus sur l'ensemble de nos trois entités.

Ce taux de promotion s'explique certainement par les 175 postes ouverts en séance.

Alors que l'on demande aux responsables hiérarchiques de limiter le nombre d'agents proposés, l'ouverture impromptue de ces postes bénéficie toujours aux services qui ont proposé plus d'agents que ce qu'il leur avait été demandé.

Nous notons, comme chaque année, que les ouvertures de postes restent inférieures aux possibilités que vous vous êtes vous-même données dans les délibérations relatives aux ratios d'avancements de grades.

En effet, ces dernières vous autorisaient à ouvrir 877 postes au lieu des 750 réellement ouverts cette année. Cela représente 72% des possibilités d'ouverture définies par les délibérations (72,50% à la ville de Nice, 76,50% à la Métropole et seulement 54% au CCAS).

De plus, nous constatons que de nombreux grades n'ont pas fait l'objet d'ouverture de poste, ce qui a eu pour conséquence d'écartier 175 agents promouvables.

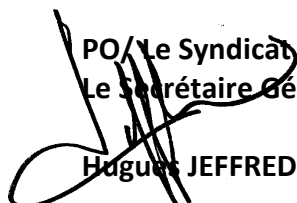
Concernant l'accès à la promotion interne, le constat est édifiant. Seuls 3,16% des agents ont été promus sur les 3 727 agents promouvables via cette modalité d'avancement. Cela reflète le peu de recrutements extérieurs effectués dans nos entités.

Même si l'évolution des avancements est significative par rapport à 2022, pour notre syndicat, trop d'agents promouvables en sont privés.

C'est pourquoi, nous demandons que les grades n'ayant pas fait l'objet d'ouverture de poste en juin, puissent donner lieu à une nouvelle session avant le 31 décembre 2023, comme l'autorise la réglementation.

Nous ne doutons pas que vous serez attentif à l'équité de traitement des agents concernant les avancements de grade ainsi qu'au respect des délibérations en la matière.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT  
Le Secrétaire Général  
  
Hugues JEFFREDO